



Cours sur la Paracha

Rabbin Moshé Sebbag

Parachat Houkat

Le véritable sujet dont nous discutons est l'essence de la vie humaine

Le Parachat houkat commence par les lois du parah adoumah - la vache rousse - y compris le processus nécessaire à la préparation des eaux de purification et le rituel de purification lui-même. La Torah introduit le sujet de cette manière : **C'est la loi de la Torah.** (Bamidbar / Nombres 19:2).

Ces mots évoquent une question exégétique évidente : pourquoi la Torah n'a-t-elle pas dit "C'est la loi de la vache rousse" ? Après tout, le sujet qui suit est de constitué des lois de la vache rousse, et non de l'ensemble des lois de la Torah. De plus, si une personne touche un corps humain mort, elle est considérée comme Tamé Mét (impure de mort) pendant sept jours. Pendant cette période, une telle personne ne peut pas entrer dans le Beit Hamikdash (temple saint), et il va sans dire qu'elle ne peut pas participer aux sacrifices qui y sont offerts. La personne est à nouveau purifiée lorsqu'elle est aspergée d'eau mélangée aux cendres de la vache rousse, le troisième et le septième jour de son état d'impureté.

La vache rousse doit être d'une couleur très rare, complètement rousse et dépourvue de poils noirs. En outre, aucun joug ne devait avoir été posé sur l'animal. Ce n'est pas une mince affaire dans un pays où les vaches étaient parmi les animaux les plus utilisés pour le travail des champs.

Trouver une telle vache était manifestement une tâche ardue, et lorsqu'elle a été trouvée, son prix a grimpé en flèche. Nos rabbins nous disent qu'au cours des centaines d'années pendant lesquelles notre nation a vécu sur ses terres, la vache rouge n'a été découverte que sept fois, après quoi elle a été abattue pour que les cendres puissent être préparées.

Quiconque lit ce passage pour la première fois doit le trouver déroutant. Et même ceux qui le lisent année après année peuvent se sentir mal à l'aise en essayant d'interpréter cette loi. **Qu'est-ce que cette loi est censée être ? Pourquoi des cendres ? Pourquoi une vache ? Et pourquoi fallait-il qu'elle soit rouge ?**

Nous ne devons pas nous sentir mal à l'aise si nous n'avons jamais réussi à comprendre comment - ou pourquoi - cela fonctionne. C'est l'une des lois les plus particulières de la Torah, et même nos rabbins ont témoigné qu'il s'agit d'un étouffement - une loi gravée dans la pierre - une décision prise par Dieu lui-même, une décision qui dépasse l'entendement humain. Néanmoins, nous allons essayer de donner un sens à tout cela et d'évaluer ce qui se cache derrière ce sujet énigmatique.

Deux enseignements de nos Sages nous aideront à comprendre le sujet.

Dans l'un de ces enseignements, nos rabbins ont posé la question suivante : "Pourquoi tous les sacrifices étaient-ils des vaches mâles, alors que celui-ci était une femelle ? On peut le comparer à une servante qui souillait la demeure d'un roi. Le roi a dit : "Que sa mère vienne nettoyer la saleté". Voici ce que le Saint Béni soit-il a dit : "Que la vache vienne et expie le péché du veau" (Bamidbar Rabba 19:8).

D'après ce Midrach, la brûlure de la vache rousse est en quelque sorte liée au péché du veau d'or et à la saleté qu'il a produite, et on demande maintenant à la vache de l'essuyer. Comment fait-on cela ? Et quel est le lien entre ces deux choses ?

Une explication est proposée dans un autre Midrash :

"Pourquoi la vache rousse ? Pour expier le péché qui a été commis avec le veau d'or. Il n'y a pas que ce péché qui était rouge. Tous les péchés sont rouges, donc la vache doit être "rouge". Et lorsque les cendres de la vache sont brûlées, elles deviennent blanches, comme il est dit : "Si vos péchés sont rouges comme l'écarlate, ils deviendront blancs comme la neige"... (Yishayahu / Esaïe 1:18).

Ces deux Midrashim nous indiquent la même direction : le péché du veau d'or est le plus important de tous les péchés, d'autant plus qu'il s'agit du premier péché commis après que la Torah ait été donnée au Mont Sinaï. Il sert donc de modèle pour d'autres manquements humains. L'essence de cette défaillance est l'accrochage des gens à un monde matériel et sensoriel : en montrant le veau, le peuple s'est écrié : "Ce sont tes dieux, ô Israël" (Chémot / Exode 32:4).

Le désir de s'accrocher au matérialisme nous a conduit à imaginer que les objets matériels sont ce qui compte vraiment, alors que la spiritualité et l'âme ne sont qu'un phénomène éphémère. Une rencontre avec la mort pourrait intensifier ce sentiment : face à la mort, l'homme sent à quel point le monde physique est éphémère et arbitraire.

L'homme pourrait, malheureusement, en venir à penser que la vie matérielle est le fondement de notre existence dans le monde, et que sans la composante physique, le monde n'a plus de sens. Le sentiment de vide que l'on ressent face à la mort est ce que la Torah appelle la Toumah - l'impureté - et c'est ce que la Torah tente d'éradiquer. La vache rouge nous rappelle que la déchéance dans le monde est le produit du péché.

La vie éternelle de l'homme est façonnée par sa morale et son âme, et à l'image de Dieu qui existe en chacun de nous. En brûlant le rouge et en le rendant blanc, nous nous rappelons qu'une personne peut corriger ses échecs. Bien que ces corrections ne suffisent pas à sauver la vie d'une personne, les aspects spirituels et moraux de l'âme sont immortels.

C'est pourquoi la partie commence par les mots "C'est la loi de la Torah". Ce verset ne traite pas seulement des lois de la vache rouge. Le véritable sujet dont nous discutons est l'essence de la vie humaine.

Cette vie est-elle placée sous le contrôle du "rouge", c'est-à-dire du monde matériel, ou bien une personne comprend-elle qu'elle appartient au domaine des valeurs intemporelles de la Torah et de l'esprit divin éternel qui est enraciné dans chaque être humain ?

Une personne est-elle limitée par la vie physique éphémère de son corps, ou cet esprit lui permet-il de continuer à s'efforcer de faire le bien, d'être juste et de poursuivre son chemin vers l'éternité ?